



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent tenue le 1^{er} février 2022 à 20 h, par vidéoconférence, à huis clos.

Sont présents : M. Christian Baril maire
M^{mes} Valérie Giguière conseillère siège #1
Andréanne Rouleau conseillère siège #2
M. Robert Gendron conseiller siège #3
M^{mes} Amélie Guay conseillère siège #4
Chrystelle Balen conseillère siège #5

Est absente : M^{me} Annie Demers conseillère siège #6

Les membres présents forment le quorum.

Assistent également à cette séance : M^{me} France Grimard, directrice générale et greffière-trésorière et M^{me} Samantha Jalbert, adjointe administrative.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M^{me} France Grimard directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire. M. Baril souhaite la bienvenue à tous.

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

Considérant que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

Considérant que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

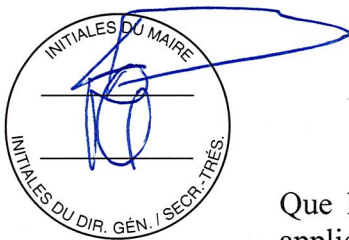
Considérant que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par ZOOM.

2022-02-019

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par ZOOM;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, publié sur le site internet de la municipalité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

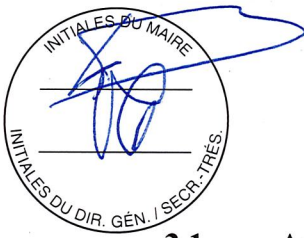
1. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 11 JANVIER 2022 :
 - 3.1 Approbation;
 - 3.2 Suites;
4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
5. ADMINISTRATION :
 - 5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour;
 - 5.2 Rémunération du personnel de la municipalité;
 - 5.3 Offre de services – Ressources humaines;
 - 5.4 Offre de service – Formation des nouveaux élus;
 - 5.5 Avis de motion et présentation – Règlement 181-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s;
6. GESTION FINANCIÈRE :
 - 6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiement;
 - 6.2 Vente pour taxes;
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - 7.1 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Rapport d'activités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent 2021;
8. TRANSPORT :
 - 8.1 Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Quote-part;
 - 8.2 Offre de services – Honoraires professionnels en ingénierie;
 - 8.3 Épandage de calcium;
9. HYGIÈNE DU MILIEU :
 - 9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts;
 - 9.2 Étude d'opportunité – Mise sur pied d'une entente intermunicipale Deschaillons-sur-Saint-Laurent/Parisville;
 - 9.3 Offre de services – Refonte de la réglementation de la gestion de l'eau
10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 10.1 Rapport de permis émis en janvier 2022;
 - 10.2 Grobec - Demande d'appui au projet « Amélioration des habitats des espèces à statut précaire de la zone Bécancour (Phase 2) »;
 - 10.3 Demande d'aide financière – Au Fonds Régions et Ruralité (FFR) 2020-2024-MRC de Bécancour – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;
 - 10.4 Marché public – Coordinatrice;
 - 10.5 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme;
 - 10.6 Tourisme Centre-du-Québec – Brochure;
11. LOISIRS ET CULTURE :
 - 11.1 Autorisation – Dépôt de la demande d'aide financière – Projet Église;
 - 11.2 Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent – Demande d'aide financière;
 - 11.3 Réseau BIBLIO – Contribution annuelle 2022;
12. QUESTIONS DIVERSES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

2022-02-020

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour, tel que lu.

3. PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 11 JANVIER 2022



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

3.1 Approbation

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

2022-02-021

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier dernier.

3.2 Suites

La directrice générale France Grimard mentionne que toutes les résolutions ont été transmises à qui de droit.

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La directrice générale France Grimard fait la lecture de la correspondance en date du 1^{er} février 2022 et répond aux questions des membres du conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Suivi des dossiers – MRC de Bécancour

- Embauche d'une agente de développement et de mobilisation – M^{me} Marie-Josée Roy;
- Élection à la préfecture – M. Mario Lyonnais réélu, et M^{me} Lucie Allard préfète adjointe;
- Nomination des responsables dans divers comités;
- Subvention accordée par le biais de la FRR Volet 2 au groupe de club de moto-neige Namasak inc. pour un montant de 20 000 \$;
- Demande d'aide financière de 50 000 \$ à Canard illimité;
- Information du déploiement du système d'alerte CITAM
- Nouveau site internet de la MRC dès le 14 février 2022;
- Embauche de M^{me} Andréanne Rouleau dans l'équipe d'urbanisme dès le 14 mars 2022;

5.2 Rémunération du personnel de la municipalité

Considérant que l'indice des prix à la consommation de décembre 2020 à décembre 2021 est de 4,8 %;

2022-02-022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'indexer de 4,8 % la rémunération du personnel de la municipalité pour l'année 2022, et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

5.3 Offres de services – Ressources humaines

Considérant le départ à la retraite de la directrice générale, M^{me} France Grimard pour le 31 décembre 2022;

Considérant le départ à la retraite de l'inspecteur municipal, M. Denis Tousignant;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir le remplacement de l'adjointe administrative, M^{me} Samantha Jalbert pour une période approximative de 14 mois pour un congé de maternité;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Considérant les offres de services de la firme SAV3 – Cabinet conseil inc. pour combler les 3 postes suivants :

- Directrice générale et greffière trésorière : 4 902.50 \$
 - Technicien en travaux publics : 2 475,00 \$
 - Adjointe administrative (14 mois) : 2 660,00 \$
- Plus les taxes applicables*

2022-02-023

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter les 3 offres de services de de la firme SAV3 – Cabinet conseil inc pour les 3 postes à combler au montant totalisant 10 037,50 \$ plus les taxes applicables.

5.4 Offre de service – Formation des nouveaux élus

Considérant que chaque membre du nouveau conseil municipal doit suivre une formation conformément à l'obligation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Considérant l'offre de service de la firme « Lavery, de Billy SENCRL » afin d'offrir ladite formation aux élus(e) par M^e Daniel Bouchard, au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la formation est d'une durée de 8 heures, réparties en une seule journée ou en 2 soirées de 4 heures;

2022-02-024

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Valérie Giguière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme « Lavery, de Billy SENCRL » au montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables, pour la formation donnée M^e Daniel Bouchard relative à l'obligation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

5.5 Avis de motion et présentation – Règlement #181-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s

M. Robert Gendron donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

Règlement n^o 181-2022 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s;

M. Robert Gendron présente le projet et en fait un résumé;

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du 1596, route Marie-Victorin durant les heures d'ouverture régulière;

6. GESTION FINANCIÈRE

6.1 Approbation des dépenses – Autorisation de paiements

2022-02-025

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

| | |
|---|--------------|
| Total des salaires : | 11 316,27 \$ |
| Total des incompressibles – Municipalité : | 38 026,48 \$ |
| Total des comptes à payer – Municipalité : | 21 708,20 \$ |

6.2 Vente pour taxes

Conformément à l'article 1022 du code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des arriérés de taxes d'un montant supérieur à 150 \$ en date du 1^{er} février 2022.

| Propriétaire | Taxes dues* | Adresse de l'immeuble | Matricule |
|---------------------|--------------------|----------------------------------|--------------|
| Frédéric Lussier | 1073,52 \$ | 1539, route Marie-Victorin | 1057 38 4765 |
| Jean-Pierre Rouleau | 1934,88 \$ | 1245-1245A, route Marie-Victorin | 1058 61 2962 |
| Francis Gagnon | 1129,53 \$ | 230, rang Saint-Joseph | 1156 61 5854 |
| Alain Lemay | 1804,06 \$ | 255, route Marie-Victorin | 1258 25 5612 |
| Doris Grégoire | 203,41 \$ | Route Marie-Victorin | 1857 11 8345 |
| Total : | 6 145,40 \$ | | |

2022-02-026

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil approuve la liste des arriérés de taxes en date du 1^{er} février 2022 au montant de 6 145,40 \$ tel que déposé.

D'autoriser la directrice générale à transmettre tous les comptes de taxes dûs et ayant un solde de 150 \$ et plus en date du 1^{er} mars 2022 à la MRC de Bécancour, et ce, même si un chèque postdaté après le 1^{er} mars 2022 est déposé, afin qu'elle procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Schéma de couverture de risque en sécurité incendie – Rapport d'activités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent 2021

Considérant l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

Considérant que le rôle de la MRC est de réaliser un portrait régional de la sécurité incendie et que pour ce faire, il est essentiel de recenser les données municipales afin de dresser un rapport annuel fidèle;

Considérant le rapport « Plan de mise en œuvre » préparé et déposé par la directrice générale donnant le pourcentage de réalisation de l'année 2021;

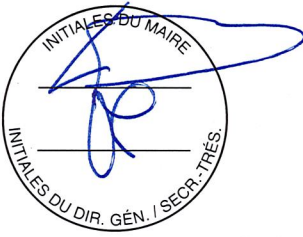
2022-02-027

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter le dépôt du rapport « Plan de mise en œuvre » de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent et autoriser la transmission au coordonnateur incendie de la MRC de Bécancour.

8. TRANSPORT

8.1 Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Quote-part



Municipalité de Deschailons-sur-Saint-Laurent

2022-02-028

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le paiement de la quote-part 2022 au montant de 4 316,92 \$ à la MRC de Bécancour relatif au transport des personnes de la MRC de Bécancour, volet transport adapté.

8.2 Offre de services – Honoraires professionnels en ingénierie

Considérant que la municipalité désire effectuer des travaux de réfection d'une partie de la 16^e Avenue et d'une partie du rang Saint-Charles Est;

Considérant l'offre de services, de gré à gré, déposée par firme Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de plan et devis et services d'appel d'offre relative auxdits travaux de réfection, au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables

2022-02-029

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la proposition d'honoraires en ingénierie, de gré à gré, de la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de plan et devis et services d'appel d'offre relative aux travaux de réfection d'une partie de la 16^e Avenue et d'une partie du rang Saint-Charles Est.

8.3 Épandage de calcium

Considérant qu'une demande de soumission a été faite pour la fourniture et l'épandage de 47 500 litres de chlorure de calcium liquide pour la saison estivale 2022, auprès de 3 fournisseurs.

Considérant la plus basse soumission conforme reçue est la firme Enviro Solutions Canada inc. au coût de 0,3078 \$/litre plus les taxes applicables;

2022-02-030

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter la soumission de la firme Enviro Solutions Canada inc. pour l'achat et l'épandage de 47 500 litres de chlorure de calcium liquide au coût de 0,3078 \$/litre, totalisant 14 620,50 \$ plus les taxes applicables.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Réseaux d'aqueduc et égouts

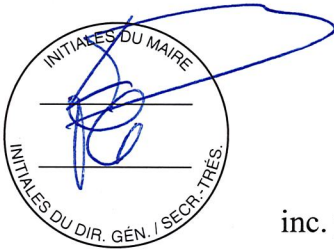
La consommation moyenne journalière pour l'ensemble du réseau d'aqueduc au mois de janvier 2022 est de 309 m³ (68 037 gallons impériaux).

9.2 Étude d'opportunité – Mise sur pied d'une entente intermunicipale Deschailons-sur-Saint-Laurent / Parisville

Considérant que les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent et Parisville désirent se doter d'une entente intermunicipale relative à la distribution d'eau potable et d'égout;

Considérant que la municipalité de Parisville est mandataire du projet;

Considérant qu'un mandat d'assistance a été octroyé à la firme Tetra Tech Qi



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

inc. pour la réalisation de ce projet;

Considérant que les coûts de ces travaux sont admissibles à l'aide financière pour des projets en coopération intermunicipale offerte par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le volet 4 du Fonds Régions et Ruralité.

2022-02-031

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Valérie Giguère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De mentionner que la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent désire collaborer avec la municipalité de Parisville pour la réalisation de ce projet et accepte d'en partager les coûts.

9.3 Offre de services – Refonte de la réglementation de la gestion de l'eau

Considérant que la municipalité veut voir à la refonte de sa réglementation municipale relative avec à la gestion de l'eau;

Concernant l'offre de services, de gré à gré, de la firme d'avocat « Lavery, de Billy SENCRL » à un coût variant entre 2000 \$ et 4000 \$ pour accompagner la municipalité pour la refonte de la réglementation de la gestion de l'eau.

2022-02-032

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre de services de la firme d'avocat « Lavery, de Billy SENCRL » à un coût variant entre 2000 \$ et 4000 \$ pour accompagner la municipalité pour la refonte de la réglementation de la gestion de l'eau.

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport des permis émis en janvier 2022

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'aucun permis n'a été délivré au cours du mois de janvier 2022.

10.2 Grobec – Demande d'appui au projet « Amélioration des habitats des espèces à statut précaire de la zone Bécancour (Phase 2) »

Considérant que le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) réalisera prochainement un projet d'amélioration des habitats des espèces à statut précaire;

Considérant qu'un appui en nature de notre municipalité d'une valeur de 250 \$ est demandé dans le cadre de ce projet;

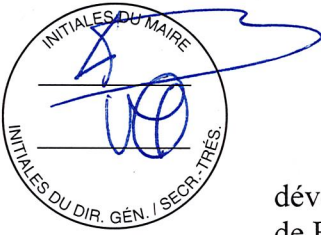
2022-02-033

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accorder un appui en nature d'une valeur de 250 \$ à l'organisme GROBEC dans le cadre du projet d'amélioration des habitats des espèces à statut précaire.

10.3 Demande d'aide financière – Au Fonds Régions et Ruralité (FFR) 2020-2024 – MRC Bécancour – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Considérant qu'une aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FFR) 2020-2024 – MRC Bécancour – Volet 2 – Soutien à la compétence de



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

développement local et régional des MRC est disponible auprès de la MRC de Bécancour;

Considérant que la municipalité désire revoir l'aménagement de son belvédère à la halte routière;

2022-02-034

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'approuver le dépôt du projet dans la cadre de l'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FFR) 2020-2024 – MRC Bécancour – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC;

D'autoriser la directrice générale à signer tous les documents relatifs audit programme;

10.4 Marché public – Coordonnatrice

Considérant que la Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent est intéressée à tenir un marché public à l'été 2022;

Considérant que pour le bon fonctionnement dudit marché, une personne-ressource doit être engagée pour voir à la coordination de celui-ci;

2022-02-035

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De confier le mandat de coordination du marché public à M^{me} Véronique Poulin pour l'année 2022;

Il est de plus résolu de lui offrir un montant forfaitaire de 5 880 \$ pour la saison estivale 2022, sans égard aux heures effectuées (ce montant inclut les frais de déplacement).

10.5 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme

Considérant l'article 14 du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (#101-2012) à l'effet que tous les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

Considérant que trois (3) membres du conseil municipal ont été nommés le 11 janvier dernier par résolution #2022-01-011, soit : M. Robert Gendron, M^{mes} Andréanne Rouleau et Valérie Giguère;

Considérant que quatre (4) résidents de la municipalité doivent être nommés par résolution du conseil municipal;

2022-02-036

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De nommer à titre de résidents de la municipalité pour agir au comité consultatif d'urbanisme de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, pour une durée de deux (2) ans : mesdames Hélène Quesnel, Nancy Tousignant, Patricia Blanchette et monsieur Michel Leclair.

10.6 Tourisme Centre-du-Québec – Brochure

Considérant la nouvelle offre promotionnelle du Tourisme Centre-du-Québec pour la saison été-automne 2022 sous forme de brochure et remplaçant le guide touristique;



Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

2022-02-037

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Andréanne Rouleau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter l'offre promotionnelle offerte par Tourisme Centre-du-Québec au montant de 250 \$, plus les taxes applicables pour un contenu rédactionnel dans la brochure été-automne 2022.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Autorisation – Dépôt de la demande d'aide financière – Projet Église

2022-02-038

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

11.2 Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent – Demande d'aide financière

Considérant que le comité « Les Loisirs de Deschaillons-sur-Saint-Laurent » organise une activité le 26 février prochain, soit une soirée patinage disco à la patinoire de la municipalité;

Considérant que ledit comité désire offrir cette activité gratuitement aux participants;

Considérant la demande d'aide financière déposées par le comité;

2022-02-039

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Amélie Guay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser une aide financière de 100 \$ pour l'activité « Patinage disco » qui aura lieu le 26 février prochain.

11.3 Réseau BIBLIO – Contribution annuelle 2022

2022-02-040

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Chrystelle Balen
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le conseil municipal autorise la dépense de 6 319,39 \$ taxes incluses, pour la contribution annuelle 2022 au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Piste cyclable – Coup de feu entendu.



13. PÉRIODE DE QUESTIONS

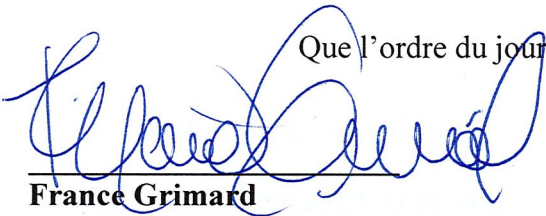
Aucune question n'a été transmise par les contribuables.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-02-041

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Robert Gendron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 20 h 54.



France Grimard
directrice générale et greffière-trésorière



Christian Baril
maire